

GUIDE À L'INTENTION DES PARLEMENTAIRES

6 ÉTAPES À SUIVRE POUR RÉALISER LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE



Les parlementaires du monde entier soutiennent la couverture sanitaire universelle



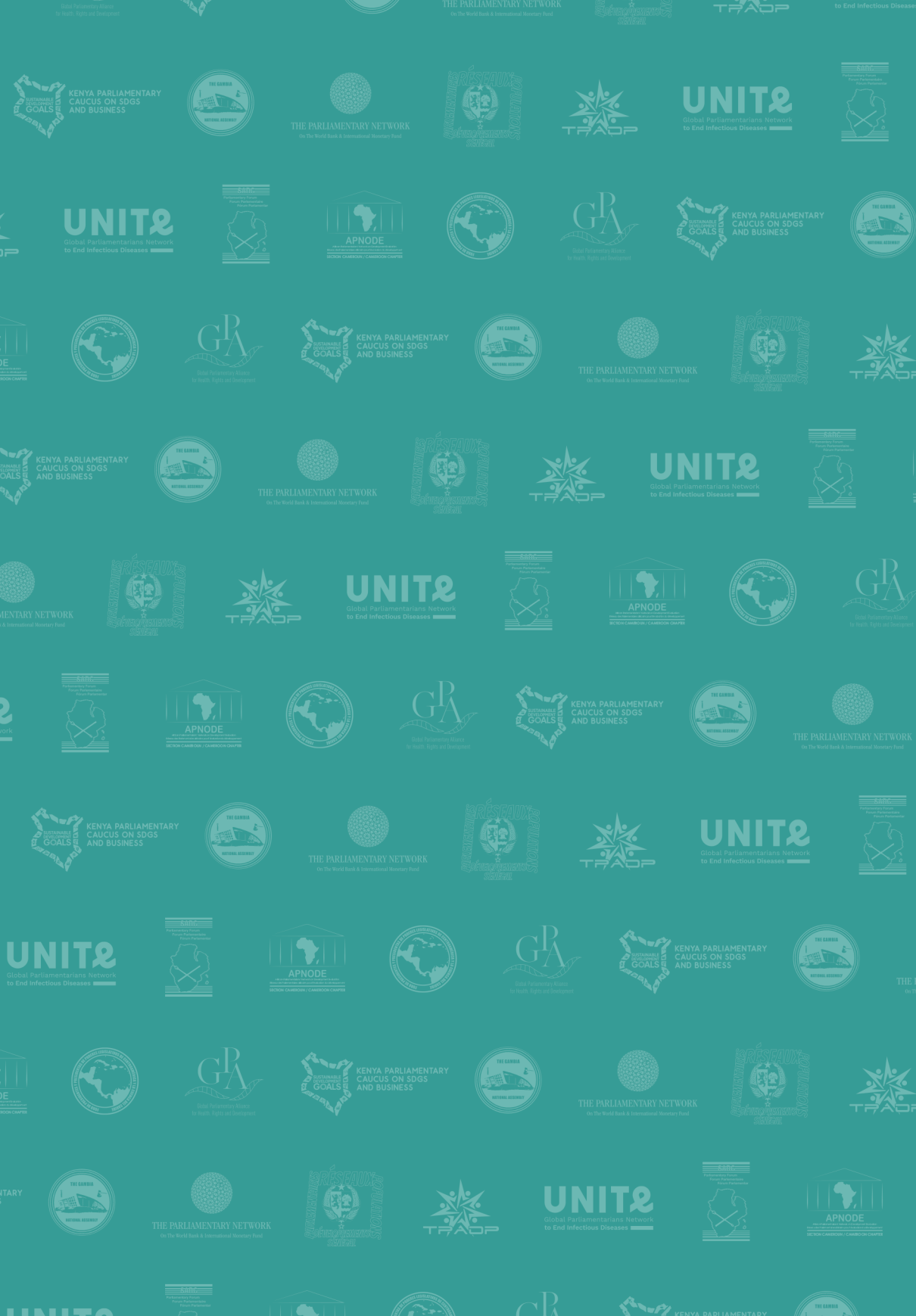


Table des matières

Remerciements	5
Introduction	7
Pourquoi la réalisation de la couverture sanitaire universelle est-elle un enjeu politique important pour les parlementaires?	9
Le rôle des parlementaires dans la réalisation du droit à la santé	10
Piliers stratégiques du plaidoyer en faveur de la couverture sanitaire universelle	10
Étapes à suivre par les parlementaires pour réaliser la couverture sanitaire universelle	11
La déclaration politique sur la couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé	15
Rôles des parlementaires dans les différents programmes de santé	17
1. Soins de santé primaires	18
2. Renforcement des systèmes de santé	19

Table des matières

3.	Affectation budgétaire et redevabilité	20
4.	Sécurité sanitaire mondiale	21
5.	Vaccination	24
6.	SDSR et SRMNIA-N+FP	25
7.	Égalité des genres	26
8.	VIH et sida	28
9.	Le droit à la science	30
10.	Maladies non transmissibles et fracture numérique	31
	Annexes	34
I.	Réunion de haut niveau des Nations Unies 2019, cibles, engagements et mesures de suivi clés	34
II.	L'État de l'engagement en faveur de la couverture sanitaire universelle, 2020	34
III.	Tableau de bord des profils nationaux en lien avec l'état de l'engagement en faveur de la couverture sanitaire universelle	34
IIII.	Ensemble de dix modules	34



Remerciements

Le guide sur la couverture universelle à l'intention des parlementaires est un outil de renforcement des capacités politiquement neutre qui permet aux parlementaires de tous bords politiques de réfléchir à ce qu'ils peuvent faire dans le cadre de leur mandat pour faire progresser les objectifs des principaux cadres stratégiques mondiaux en matière de santé. Il est conçu pour susciter une réactivité politique vis-à-vis de la santé et des concepts liés à la santé, et cherche à garantir la redevabilité dans toutes les dimensions de la santé.

Le Partenariat international pour la CSU (CSU2030), le Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs (EPF) et le Forum parlementaire africain sur la population et le développement (FPA) remercient tous les parlementaires qui nous ont demandé de les aider à traduire les engagements mondiaux en faveur de la CSU en actions parlementaires nationales conformes à la déclaration politique adoptée en 2019 lors de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur la CSU. Nous tenons à remercier Anders Olauson, président de l'EPF et Neil Datta, secrétaire de l'EPF, ainsi que Gabriela Cuevas Barron et Justin Koonin, co-présidents de la CSU2030, pour leurs orientations stratégiques dans le lancement de ce projet. La coordination du projet a été assurée par un secrétariat conjoint comprenant : Caroline Kwamboka, secrétariat de l'EPF, et Akihito Watabe, équipe de base de la CSU2030, avec le soutien en matière de recherche du Health and Global Policy Institute (Japon).

Ce document a été élaboré par un secrétariat conjoint et des experts, en consultation avec divers réseaux parlementaires. Nous remercions chaleureusement chacun et chacune pour leur participation dans ce travail, malgré le court délai dont nous disposions. Le groupe d'experts a fourni

le contenu technique et les références du présent document et a fait la synthèse des différents modules afin de dégager les rôles essentiels des parlementaires et les recommandations qui leur sont adressées. Les représentants des réseaux parlementaires ont examiné la pertinence des principales mesures à prendre par les parlementaires pour instaurer la CSU et les rôles des parlementaires dans des programmes de santé spécifiques.

Les personnes dont les noms suivent ont participé à ce travail en tant que membres de l'équipe d'experts chargée de l'examen : Rispah Walumbe (Conseillère en politiques de santé, Amref Health Africa) ; Daniel García (Agent de liaison avec les parlementaires, Mexique) ; Joji Sugawara (Directeur, Health and Global Policy Institute) ; Niaya Harper Igarashi (Spécialiste en programmes, Health and Global Policy Institute) ; Zack Scott (Spécialiste en programmes, Health and Global Policy Institute) ; Willibald Zeck (Coordonnateur du Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle et infantile, Fonds des Nations unies pour la population) ; Boemo Mmandu Sekgoma (Secrétaire général, Forum parlementaire du CDAA) ; Robert Kuganab Lem (ancien vice-président du comité de la santé, Assemblée nationale du Ghana) ; Desta Lakew (Directrice des partenariats mondiaux, AMREF Health Africa) ; Marie Ba (Directrice de l'unité de coordination du partenariat de Ouagadougou) ; Giulia Perrone (Responsable Recherche & Plaidoyer, Science for Democracy) ; Gaye Agesa (Directrice Développement régional des affaires et des communications, Population Reference Bureau) ; Kazumi Inden (Spécialiste en santé, Banque mondiale) ; Catherina Hinz (Directrice, Institut berlinois pour la population et le développement) ; Vidisha Mishra (responsable de projet international, Hub Genre & Santé, Institut pour la santé mondiale, Université des Nations Unies) ; Patrick Mugirwa (Coordonnateur Réseau des commissions parlementaires africaines de la santé) ; Jacques Van Zuydam (Vice-président de la commission de la population de l'Union africaine) ; Beth Tritter (Directrice exécutive, Primary Health Care Performance Initiative) ; Rosemary Muganda (Directrice régionale du plaidoyer, PATH) ; Isabella Aboderin (Directrice, Centre Perivoli de recherche sur l'Afrique, Université de Bristol) ; Karin Båge (Département de santé publique mondiale, Institut Karolinska).

Les réseaux parlementaires qui suivent ont contribué à rendre ce travail utile pour les parlementaires : African Parliamentarians' Network on Development Evaluation (APNODE) Cameroon National Chapter, Foro de Presidentes de Poderes Legislativos de Centroamérica y la Cuenca del Caribe (FOPREL), Global Parliamentarian Alliance for Health, Rights and Development (GPA), Kenya Parliamentary Caucus on SDGs and Business, National Assembly- The Gambia, Parliamentarian Network on Population and Development - Burkina Faso, Parliamentarian Network on Population and Development - Ghana, Parliamentarian Network on Population and Development - Senegal, Southern African Development Community Parliamentary Forum, The Parliamentarian Network on the World Bank and International Monetary Fund, TPADP, UNITE Global Parliamentarians Network to End Infectious Diseases

Nous espérons que cet outil de renforcement des capacités, lancé à l'initiative de parlementaires africains, sera utile et qu'il sera utilisé par tous les partis politiques du monde entier pour accélérer la réalisation de la CSU d'ici à 2030.

Introduction

Les parlements sont l'institution centrale par laquelle les lois sont créées, et les gouvernements sont tenus de rendre des comptes à cet égard. Les parlementaires, de par leur mandat, ont l'obligation de traduire les aspirations des citoyens en textes législatifs et la responsabilité de transformer les engagements politiques en initiatives mesurables. Leur pouvoir est rendu possible par l'établissement et le maintien d'une direction politique, l'affectation de crédits budgétaires, la ratification de lois internationales, le contrôle pré/post-législatif, la surveillance et la redevabilité. Si leur pouvoir et leur mandat sont clairs, les parlementaires opèrent de toute évidence dans un écosystème complexe où les aspirations de l'électorat et les ambitions politiques se font concurrence.

Le guide sur la couverture universelle à l'intention des parlementaires est un outil de renforcement des capacités politiquement neutre qui permet aux parlementaires de tous bords politiques de réfléchir à ce qu'ils peuvent faire dans le cadre de leur mandat pour faire progresser les objectifs des principaux cadres stratégiques mondiaux en matière de santé. Il est conçu pour susciter une réactivité politique vis-à-vis de la santé et des concepts liés à la santé, et cherche à garantir la redevabilité dans toutes les dimensions de la santé. C'est un guide étape par étape destiné aux parlementaires pour instaurer la couverture sanitaire universelle (CSU), qui contient également un ensemble de dix (10) modules à pour but de faire connaître les efforts déployés à l'échelle mondiale pour répondre à certaines préoccupations en matière de santé, le rôle des parlementaires et les recommandations à suivre pour renforcer les programmes de santé afin de répondre aux besoins de la population. Ce guide vise à aider les députés à traduire les engagements mondiaux en matière de CSU en mesures nationales concrètes en suivant six grands axes : jouer un rôle moteur, protéger, légiférer, plaider, investir et collaborer. Chaque module permet aux parlementaires de mieux comprendre certains cadres sanitaires stratégiques et souligne le rôle que les parlementaires peuvent jouer pour accélérer les progrès des différents programmes de santé à travers des interventions essentielles favorisant la CSU. Des recommandations pertinentes sont formulées pour encadrer les mesures et les initiatives que les parlementaires peuvent adopter pour obtenir de bons résultats dans le cadre de chaque module.

Cette démarche a pour but d'accélérer les progrès et de mettre en branle une dynamique politique et de financement en vue de la réalisation de la CSU, en suscitant prise de conscience et redevabilité autour de la santé et des concepts liés à la santé.

Ce guide ne remplace pas une analyse politique plus approfondie, mais offre un espace dans lequel un dialogue et des discussions sur les processus peuvent être menés pour accélérer la ratification, la mise en œuvre, le financement et le suivi des clauses clés des cadres mondiaux. Il peut également aider à fixer des objectifs et des échéances et même aider les parlementaires à mettre en place des mécanismes de suivi multisectoriels pour atteindre des cibles de développement essentielles, en particulier à un moment où les nations font face aux impacts économiques et de santé publique de la pandémie mondiale de Covid-19.



Pourquoi la réalisation de la couverture sanitaire universelle est-elle un enjeu politique important pour les parlementaires ?

La couverture sanitaire universelle (CSU) garantit l'accès de tous, partout, à des services de santé essentiels de qualité et à un coût abordable. Elle est au cœur de [l'objectif de développement durable \(ODD\) 3 : bonne santé et bien-être](#). La réalisation de la CSU nécessite le renforcement des systèmes de santé, notamment des structures de financement public solides et la mise en commun des fonds provenant de sources de financement obligatoires ; la disponibilité, l'accessibilité et la capacité des agents de santé à fournir des soins intégrés de qualité axés sur la personne. Elle requiert également l'adoption d'approches fondées sur le parcours de vie et sur les soins de santé primaires (SSP), qui constituent la base pour parvenir à la CSU. Il est indispensable que tous les dirigeants mondiaux et d'autres acteurs se rassemblent pour garantir une action cohérente et instaurer un climat de confiance en élargissant la participation à la gouvernance de la santé à tous les niveaux.

Pour instaurer la CSU, l'égalité des genres est d'une importance capitale pour rééquilibrer les dynamiques de pouvoir liées au genre et pour garantir et protéger les droits des femmes et des enfants, notamment en œuvrant pour l'autonomisation des femmes dans le secteur de la santé, de la santé sexuelle et reproductive, en changeant les normes sexospécifiques nuisibles et en éliminant les obstacles politiques, économiques et sociaux qui empêchent toute personne de bénéficier de son droit à la santé. Nous exhortons les dirigeants politiques à réitérer leur engagement en faveur de l'égalité des genres et à en faire l'un des principes fondamentaux de la CSU.

En outre, la pandémie de COVID-19 a un impact énorme sur les systèmes de santé, les économies, les individus, les moyens d'existence et le bien-être des personnes et des communautés dans le monde entier. La situation rappelle aux dirigeants qu'ils doivent reconnaître les liens entre la CSU et les situations d'urgence sanitaire et ne pas oublier leurs engagements en faveur de la CSU. Par le biais de la préparation aux situations d'urgence, nous demandons également de promouvoir des systèmes de santé forts et résilients pour améliorer la préparation et la riposte aux situations d'urgence sanitaire.

Le rôle des parlementaires dans la réalisation du droit à la santé

Les parlementaires contribuent de manière importante à faire progresser la CSU et ont les moyens de faire en sorte que tous les citoyens de leur pays puissent jouir du droit à la santé. En élaborant les lois et en garantissant un budget adéquat à la mise en œuvre de ces lois, les parlementaires sont en mesure de proposer un ensemble essentiel de services de soins primaires qui constituent le fondement d'une stratégie CSU nationale. Maintenir le droit à la santé au centre des politiques et de la législation en matière de santé c'est s'assurer que les ressources sont allouées de manière à ce que personne ne soit laissé de côté.

Piliers stratégiques du plaidoyer en faveur de la couverture sanitaire universelle

PILIER I : Renforcer le soutien politique et la demande populaire en faveur de la CSU au niveau national afin de faire porter l'attention sur les politiques et investissements visant à ne laisser personne de côté.

PILIER II : Élaborer des plans d'action nationaux, définir des résultats mesurables et valoriser les progrès accomplis.

PILIER III : Apporter son appui à une communauté de défenseurs de la CSU large, inclusive et solidaire pour maximiser la portée, la coordination et l'impact du plaidoyer en faveur de la CSU.

À chaque pilier sont associées des mesures clés qui exposent comment vous, en tant que parlementaires, pouvez faire progresser les engagements en faveur de la CSU dans votre pays.

Étapes à suivre par les parlementaires pour réaliser la couverture sanitaire universelle

Les six étapes suivantes fournissent un cadre pour établir un programme, fixer des jalons et prendre des mesures pour réaliser la CSU d'ici à 2030.



ÉTAPE 1 : JOUER UN RÔLE MOTEUR

Garantir une impulsion politique au-delà de la santé – S'engager à instaurer la CSU pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, au titre d'un contrat social.

- Par le biais d'une approche qui met la santé au cœur de toutes les politiques, **mettre en œuvre** des politiques qui prennent en considération de manière globale les déterminants sociaux, économiques, environnementaux et autres de la santé.
- **Donner** la priorité à la promotion de la santé et à la prévention des maladies par le biais de politiques de santé publique, d'une bonne gouvernance des systèmes de santé, de l'éducation, de la communication en matière de santé et de l'alphabétisation sanitaire, ainsi qu'en bâtissant des villes saines.
- **Offrir** une orientation stratégique au plus haut niveau politique et promouvoir une plus grande cohérence des politiques et des mesures coordonnées associant l'ensemble des pouvoirs publics.
- **Fixer** des cibles nationales mesurables et renforcer les plateformes nationales de suivi et d'évaluation afin de permettre le suivi régulier des progrès dans le but d'évaluer l'impact des politiques et des programmes.



ÉTAPE 2 : PROTÉGER

Ne laisser personne de côté – Rechercher l'équité dans l'accès à des services de santé de qualité avec une protection financière.

- **Établir** des systèmes de santé résilients, réactifs et inclusifs qui soient accessibles à tous, sans distinction de statut socio-économique ou juridique, d'état de santé ou de tout autre facteur.
- **Mettre en œuvre** des politiques de financement de la santé efficaces qui répondent aux besoins non satisfaits et éliminent les obstacles financiers qui entravent l'accès.

- **Établir** des systèmes de santé qui favorisent l'équité, réduisent la stigmatisation et lèvent les barrières fondées sur de multiples types de discrimination.
- **Veiller** à atteindre les populations les plus défavorisées, notamment les personnes vulnérables, et les rendre autonomes en répondant à leurs besoins en matière de santé physique et mentale.



ÉTAPE 3 : LÉGIFÉRER

Réguler et légiférer – Créer un environnement régulateur et juridique solide et habilitant qui réponde aux besoins des populations.

- **Renforcer** les cadres législatifs et de réglementation et encourager la réactivité et l'inclusion de tous les acteurs.
- **Appliquer** des mécanismes nationaux de contrôle de la qualité ou des normes nationales minimales de qualité des services de santé.
- **Mettre en place** des institutions efficaces, responsables, transparentes et inclusives à tous les niveaux pour mettre fin à la corruption et garantir la bonne gouvernance.
- **Améliorer** la disponibilité, l'accessibilité financière et l'efficacité des produits de santé en augmentant la transparence en ce qui concerne les prix tout au long de la chaîne de valeur.



ÉTAPE 4 : DÉFENDRE

Défendre la qualité des soins – Mettre en place des systèmes de santé de qualité qui inspirent confiance aux personnes et aux communautés.

- **Mettre en œuvre** des interventions efficaces, dont la qualité est assurée et qui sont centrées sur les personnes, avec des mesures intégrées pour l'assurance de la qualité et l'optimisation.
- **Renforcer** la capacité d'intervention en matière de santé par l'évaluation, la collecte et l'analyse de données pour parvenir à des décisions fondées sur des données probantes à tous les niveaux.
- **Investir** dans l'innovation technologique en matière de santé, notamment dans la promotion des outils de santé numériques et de l'IA pour donner de nouvelles possibilités de répondre aux besoins uniques de chaque personne.
- **Intensifier** les efforts visant à promouvoir le recrutement, la formation et le maintien en poste des agents de santé, en particulier dans les zones rurales, difficiles à atteindre et mal desservies.



ÉTAPE 5 : INVESTIR

Investir plus, investir mieux – Appuyer le financement public et harmoniser les investissements de santé.

- **Définir** des objectifs de dépenses appropriés au contexte national pour les investissements dans le secteur de la santé qui soient conformes aux stratégies nationales de développement durable, et garantir des allocations de ressources efficaces et équitables.
- **Donner** la priorité à la restructuration de la dette pour s'attaquer aux problèmes de la soutenabilité de la dette que connaissent beaucoup de pays.
- **Garantir** un financement public pour la santé suffisant et regrouper les fonds destinés à la santé, maximiser l'efficacité et s'assurer que chacun puisse avoir accès aux services de santé dont il a besoin sans difficulté financière.
- **Favoriser** un fort alignement entre les acteurs de la santé mondiale et les partenaires du développement pour soutenir les mécanismes de financement.



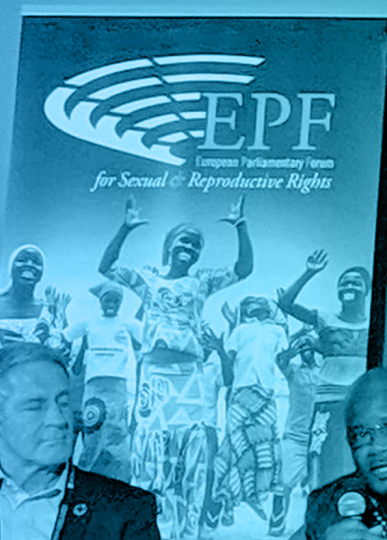
ÉTAPE 6 : COLLABORER

Avancer ensemble – Établir des mécanismes multipartites afin de mobiliser l'ensemble de la société pour un monde en meilleure santé.

- **Faciliter et introduire** des processus pour la participation structurée et constructive de différents acteurs, notamment les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé, les jeunes et les milieux universitaires.
- **Donner** les moyens aux individus, aux familles, aux communautés, aux prestataires locaux et aux organisations de la société civile en renforçant et valorisant les capacités des communautés à participer à la prise de décision et aux processus de redevabilité.
- **Améliorer** les connaissances de base sur la santé, sur les systèmes et sur le droit, et renforcer les capacités de prise de décision sur la santé par une approche multisectorielle au niveau local.
- **Revitaliser et promouvoir** des partenariats mondiaux solides avec les parties prenantes concernées pour soutenir de manière collaborative les efforts déployés par les États Membres.

WOMEN DELIVER 2019 CONFERENCE

Vancouver, Canada



The role of the law in upho

SIDE EVENT

6 June 2019 | 5-7 pm | Room 208-2

The event will bring together parliament
and reproductive health and rights (SRH)
the real impact of laws in upholding or
are truly responsive to human rights obli



World Health
Organization

WOMEN
DELIVER

WOMEN
DELIVER



Garantir une impulsion politique au-delà de la santé

S'engager à instaurer la CSU pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, au titre d'un contrat social.



Ne laisser personne de côté

Rechercher l'équité dans l'accès à des services de santé de qualité avec une protection financière.



Réguler et légiférer

Créer un environnement régulateur et juridique solide et habilitant qui réponde aux besoins des populations.



Défendre la qualité des soins

Mettre en place des systèmes de santé de qualité qui inspirent confiance aux personnes et aux communautés.



Investir plus, investir mieux

Appuyer le financement public et harmoniser les investissements de santé.



Avancer ensemble

Établir des mécanismes multipartites afin de mobiliser l'ensemble de la société pour un monde en meilleure.

← Mettre en avant l'égalité entre les hommes et les femmes, corriger les dynamiques de pouvoir liées au genre et garantir les droits des femmes et des filles comme principes fondamentaux de la CSU.



Égalité entre les hommes et les femmes



→ Promouvoir des systèmes de santé solides et résilients pour améliorer la préparation et la réponse aux urgences sanitaires.

Préparation aux urgences sanitaires

Prenez dès aujourd'hui l'engagement de placer la CSU au premier plan de votre ordre du jour politique et de vos objectifs.

La déclaration politique sur la couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé

En septembre 2019, les dirigeants mondiaux ont adopté la déclaration politique portant sur la santé la plus ambitieuse et la plus complète de l'histoire lors de la [réunion de haut niveau des Nations Unies sur la CSU](#). Le jour de la réunion, dans un climat d'optimisme, les responsables ont réaffirmé leur volonté de parvenir à la CSU et de garantir des vies en bonne santé et le bien-être pour tous d'ici à 2030. À la suite de la déclaration politique, une [résolution](#) a également été adoptée par la 141^e Assemblée de l'[Union interparlementaire](#) (UIP) en octobre 2019, appelant les partis politiques à prendre toutes les mesures juridiques et politiques pour instaurer la CSU d'ici à 2030. La résolution exhorte les parlements à assurer la mise en œuvre effective de la législation sur la CSU dans les faits, et à veiller à ce que le droit de tous à la santé et aux soins médicaux publics soit garanti pour tous sans distinction, en droit comme en pratique.

Nous avons tous un rôle fondamental à jouer pour faire en sorte que les dirigeants soient tenus responsables de leurs promesses et qu'ils passent de la parole aux actes. La première étape est de connaître exactement les engagements pris par les dirigeants lors de la réunion de haut niveau des Nations Unies. La CSU2030 a résumé les cibles, engagements et mesures de suivi clés contenus dans la [Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau des Nations Unies en 2019](#), en lien avec les demandes clés du Mouvement pour la CSU. Pour en savoir plus sur les engagements pris en 2019, veuillez consulter la [page sur les engagements relatifs à la CSU](#) sur le [site consacré à la journée internationale de la CSU](#) (REMARQUE : la journée internationale de la CSU a été fixée au 12 décembre).

En 2020, la CSU2030 a également lancé l'[État de l'engagement en faveur de la CSU](#) afin de recueillir les divers points de vue de diverses parties prenantes sur la situation actuelle et les engagements pris pour parvenir à la CSU d'ici à 2030. Le premier rapport a été publié en décembre 2020, tout comme un tableau de bord on ligne sur le [Portail des données CSU](#), qui fournit un instantané à la fois de l'état des engagements de chaque pays pour la CSU et une vue d'ensemble des progrès au niveau mondial afin de permettre des comparaisons entre pays.

Nous avons tous un rôle fondamental à jouer pour faire en sorte que les dirigeants soient tenus responsables de leurs promesses et qu'ils passent de la parole aux actes.



Rôles des parlementaires dans les différents programmes de santé

Le concept de CSU a été pensé comme un outil politique pour regrouper différents programmes de santé, donner la priorité à la santé en tant qu'enjeu politique et encourager les gouvernements à investir plus et mieux dans la santé. La réalisation de la CSU ne doit pas faire concurrence aux domaines de la santé, mais au contraire permettre d'y faire des avancées significatives et positives. Il s'agit notamment de parvenir à une couverture plus intégrée auprès de populations plus larges et de focaliser les pouvoirs publics sur la mobilisation des ressources nationales. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, le fait de recevoir une aide publique au développement peut permettre de consacrer les ressources limitées des bailleurs de fonds à des programmes de santé verticaux plus ciblés, axés sur les activités de dernière étape. En outre, l'impératif de respect des droits humains établi dans les ODD nous oblige à faire nôtre l'idée selon laquelle chacun a droit à des services de santé de qualité dont il a besoin sans avoir à faire face à des difficultés financières. La CSU soutient les initiatives de santé élaborées dans le cadre de programmes en s'attachant à :

- **Promouvoir** la disponibilité des services de santé par le biais de systèmes de santé fonctionnels et d'engagements gouvernementaux importants en matière de santé.
- **Faire** progresser le droit à la santé et l'accès universel à des services de qualité à un coût abordable.
- **Veiller** à ce que l'obligation de ne laisser personne de côté, l'un des principes clés des ODD, sous-tende toute activité dans le domaine de la santé.
- **Encourager** les pouvoirs publics à fournir des services de santé fondés sur les droits humains, l'équité et les besoins, et les conduire à augmenter et/ou mettre à disposition les ressources nécessaires pour atteindre cet objectif.



LA CSU NE LAISSE PERSONNE DE CÔTÉ.

**Travaillons ensemble
pour la santé
et le bien-être
de tous.**



**Coalition de partenariats
pour la CSU
et la santé mondiale**

La réunion de haut niveau des Nations Unies sur la CSU de 2023 sera une occasion importante pour les chefs d'État de réaffirmer leur engagement en faveur de la CSU et d'attester du rôle de la CSU comme cadre général de l'objectif de développement durable (ODD) 3 : bonne santé et bien-être. Comprenant qu'il est nécessaire d'instaurer une collaboration plus étroite entre les acteurs et les responsables des programmes de santé et d'harmoniser leur travail, la [coalition de partenariats pour la CSU et la santé mondiale](#) a été créée en 2021 lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable dans le but de réunir des responsables et des défenseurs du secteur de la santé autour d'un objectif commun qui est d'aligner les activités de plaidoyer et de redevabilité pour parvenir à la CSU et progresser vers les ODD.

On trouvera ci-après les rôles que pourront assumer les parlementaires dans des priorités de santé spécifiques, en fonction de la situation de chaque pays et des demandes de la population. Pour en savoir plus sur les efforts déployés au niveau mondial pour répondre à certaines priorités de santé, sur les rôles des parlementaires et sur les recommandations visant à renforcer les programmes de santé pour répondre aux besoins de la population, veuillez prendre connaissance de chaque module figurant en annexe.

1. Soins de santé primaires

Les soins de santé primaires (SSP) sont une approche qui fait appel à des services dispensés aux personnes et aux communautés en mettant l'accent sur la promotion de la santé, la prévention des maladies, l'équité en matière de santé et la participation communautaire. Enracinés dans la communauté, les SSP ont un caractère interprofessionnel, intégré et coordonné et donnent la priorité aux personnes dans le but d'améliorer la santé de l'ensemble de la population. Même si les SSP reposent sur une approche de développement communautaire, ils dépendent fortement des politiques, des budgets et des approches nationales.

La COVID-19 nous a appris que les SSP, intégrés dans un système de santé solide, peuvent permettre de mieux prévenir, détecter et combattre les maladies infectieuses et les épidémies. Le fait de placer le droit à la santé au centre de tout dispositif SSP garantit que ces soins seront accessibles, équitables, sûrs, de qualité, complets, efficaces, acceptables, disponibles et financièrement abordables. Cela permettra également aux systèmes de santé de fournir des services continus, intégrés, centrés sur la personne et sensibles à la problématique du genre.

LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES :

- **Encourager** l'adoption et l'utilisation d'initiatives SSP (p. ex., la [PHCPI](#)) afin d'être capable de mesurer les différents paramètres de santé de la population et d'identifier les besoins et les domaines prioritaires et ainsi améliorer les SSP et en faire un pilier de la CSU.

- **Mobiliser** les parties prenantes pour s'attaquer aux déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé et faire pression en faveur de la pleine réalisation de l'égalité des chances pour tous sur le plan socio-économique.
- **Allouer** des fonds et assurer une surveillance pour garantir l'élimination des obstacles qui entravent depuis longtemps la prestation de soins de santé primaires, afin que tous les citoyens aient accès à des services accessibles financièrement, intégrés, axés sur la personne et tenant compte des questions de genre.
- **Faire avancer** les politiques, renforcer la réglementation et financer des infrastructures pour assurer la prestation de SSP de qualité en tant que pilier prioritaire d'une politique nationale de santé. Des SSP de qualité sont le résultat d'une prestation de services de qualité et la résultante de services bien organisés et gérés, soutenus par un système solide et des intrants appropriés (ressources humaines, infrastructures, médicaments, fournitures, etc.).
- **Préparer et assurer** la prestation en temps opportun de services de santé essentiels aussi bien dans les périodes calme que dans les périodes de crise.

2. Renforcement des systèmes de santé

Le renforcement des systèmes de santé (RSS) est le principal moyen de réaliser la CSU. On entend généralement par systèmes de santé l'ensemble des organismes, institutions et ressources du secteur public et du secteur privé mandatés pour améliorer, maintenir ou rétablir la santé. La [vision commune pour la santé de tous](#) donne des précisions sur les performances des systèmes de santé et sur les points d'entrée politique par le biais desquels le RSS peut faire progresser la CSU.

Dans le cadre de la vision commune, les parlementaires doivent se pencher sur les trois domaines politiques essentiels suivants :

La prestation des services, c'est-à-dire le point d'interaction des personnes avec leurs systèmes de santé. À titre d'exemple, les mesures visant à renforcer les systèmes de santé à ce niveau doivent porter sur l'élargissement des services de première ligne et l'accroissement de l'investissement en faveur d'agents santé qualifiés, ainsi que sur l'amélioration de l'accès aux médicaments et aux technologies de la santé.

Le financement de la santé, domaine qui implique de fournir les ressources nécessaires pour que les systèmes de santé puissent répondre de manière adéquate aux besoins de santé de la population. Cela peut se faire par des achats stratégiques, l'élargissement des dispositions de mise en commun des fonds et une taxation progressive pour donner la priorité à la santé.

La gouvernance, afin de fournir une base solide à la prise de décision collective en matière de santé, fondée sur les principes de transparence, de redevabilité, de participation, d'intégrité et de capacité. Le soutien à des plateformes de citoyens, la promotion de la liberté d'information et l'utilisation accrue de données de qualité, ainsi que l'adoption de cadres juridiques favorisant l'accès à des services de santé de qualité ne sont que quelques exemples de la manière de soutenir des systèmes de santé inclusifs et efficaces.

LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES :

- **Agir** au nom des citoyens afin de répondre à leurs besoins en faisant participer les groupes de parties prenantes concernées. Garantir une prestation de services centrée sur la personne, conformément à l'engagement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté, notamment en veillant à ce que les groupes vulnérables et marginalisés et les personnes souffrant de maladies puissent bénéficier des avancées en matière de CSU.
- **Veiller** à ce que les gouvernements soient tenus de rendre des comptes et promouvoir la transparence en ce qui concerne les progrès dans la réalisation de la CSU en suivant les indicateurs pertinents, tels que les [indicateurs](#) ODD 3.8.1 sur la couverture des services de santé essentiels et 3.8.2 sur la protection financière.
- **Affecter** les ressources publiques par le biais des budgets nationaux et à travers l'élaboration et l'approbation de la législation en tenant compte des solutions retenues par le pays.
- **Veiller** à ce que les groupes vulnérables et marginalisés et les personnes souffrant de maladies participent aux dialogues politiques multipartites.

3. Affectation budgétaire et redevabilité

Le rôle législatif dans les questions économiques et budgétaires est défini dans les instruments de gestion des finances publiques et mis en œuvre par le biais d'une architecture fiscale élaborée qui comprend principalement le Parlement, le Trésor public, le contrôleur financier, les commissions d'affectation des recettes et l'auditeur général. Le budget annuel est le principal instrument de financement que les pays peuvent utiliser pour financer leur politique et leur stratégie nationales de santé. L'amélioration de l'efficacité du budget passe par l'établissement d'un lien entre dépenses et résultats et le passage d'un soutien passif à un soutien actif à toutes les composantes d'un système de santé.

Les mécanismes et les approches au niveau parlementaire comprennent la possibilité de demander des comptes sur l'utilisation des fonds publics pour une meilleure transparence et une plus grande redevabilité, de la préparation du budget au suivi financier et à l'allocation des ressources aux intrants et services. Le dialogue entre les chefs de file parlementaires et les commissions budgétaires concernées à différents stades du cycle budgétaire est essentiel pour renforcer le contrôle. La riposte rapide à la pandémie de COVID-19 a également révélé de nouveaux modes de collaboration entre le secteur public et le secteur privé, qu'il convient d'explorer afin de combler, pour le bien public, les lacunes en matière de financement et de capacités.

LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES :

- **Planifier** et gérer les ressources financières pour soutenir la mise en œuvre des programmes et des projets les plus à même de promouvoir le développement du pays.
- **Identifier** les lacunes et les faiblesses là où elles existent, en tenant compte des préoccupations ou des priorités des citoyens.
- **Établir** des priorités et mettre en œuvre des programmes et des politiques de santé adaptés et efficaces, dans les limites de la capacité financière du pays et en tenant compte des conditions économiques du moment. Les parlementaires ont pour mandat de mener, en matière de budget, des activités de plaidoyer, d'analyse, de rectification et de suivi des performances.
- **Plaider** pour que la santé devienne une priorité, avant même le processus de préparation du budget.
- **Contribuer** de manière proactive au processus d'estimation et de révision du budget, qui a pour but de faciliter le réexamen du budget proposé avec la participation du gouvernement.
- **Plaider** en faveur de documents budgétaires intégrés comprenant des informations détaillées sur les recettes nationales collectées, les indicateurs macroéconomiques et les détails de l'aide publique au développement, afin d'assurer la clarté et la visibilité des finances publiques.
- **Contribuer** à l'amélioration des flux d'aide, comme le prévoit la déclaration de Paris de 2005, et veiller à ce que l'utilisation des fonds d'aide soit transparente et fasse l'objet d'une obligation de rendre des comptes.
- **Veiller** à ce que des critères internationaux d'efficacité en matière de développement soient adoptés, par exemple lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et du Programme d'action d'Addis-Abeba.
- **Adopter** et **utiliser** la [boîte à outils de la CSU2030](#), qui vise à renforcer les capacités des parlementaires, de la société civile et des médias en matière de connaissances, de plaidoyer et de redevabilité en matière de budget de santé.



4. Sécurité sanitaire mondiale

La sécurité sanitaire mondiale (SSM) peut être assurée par des systèmes de santé publique forts et résilients, capables de prévenir, de détecter et de combattre les menaces de maladies infectieuses, où qu'elles se produisent dans le monde. De plus en plus, cependant, l'interdépendance incontournable entre la SSM et la CSU souligne la nécessité de ne pas restreindre la SSM aux maladies infectieuses émergentes. L'inadéquation des systèmes de santé lors de la pandémie de COVID-19 a montré à quel point les gouvernements peuvent être déstabilisés et la confiance du public érodée, faisant peser un risque important sur la sécurité et les économies nationales et mondiale. Une action multisectorielle et des partenariats pertinents sont essentiels pour améliorer la santé et atténuer les risques pouvant découler de la dissémination accidentelle ou intentionnelle d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Santé publique, sécurité nationale, stabilité économique et développement du capital humain sont étroitement liés. Pour progresser dans le domaine de la SSM, il convient de disposer de paramètres faisant l'objet d'un suivi, d'une notification et d'une évaluation sur une base régulière.

Au-delà de l'impact immédiat de la pandémie elle-même, la COVID-19 a montré le lien entre la sécurité sanitaire, les risques de maladies transmissibles et non transmissibles (notamment la santé mentale) et la dégradation de l'environnement et leur impact sur les plus vulnérables. Les progrès réalisés au cours des dernières décennies en matière d'amélioration de la santé physique et mentale et de réduction des inégalités dans le domaine de la santé sont aujourd'hui menacés, non seulement par la COVID-19, mais aussi, plus fondamentalement, par un sous-investissement important dans les biens communs pour la santé (BCS). Les BCS sont les fonctions ou interventions dans la population qui sont essentielles à la santé et au bien-être de sociétés entières, telles que les systèmes intégrés de surveillance des maladies, les politiques et stratégies de santé publique et de prévention des maladies, les réglementations et systèmes de réglementation en matière de santé et d'environnement, et les organismes de santé publique et de gestion des situations d'urgence.

LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES :

- **Soutenir** l'amélioration des systèmes et mécanismes de préparation et de riposte aux situations d'urgence qui font partie intégrante de la lutte contre les maladies infectieuses et du renforcement des systèmes de santé. Négocier et adopter des règles normatives pour la surveillance, le diagnostic et la notification des situations d'urgence de santé publique en vue de l'avènement d'une nouvelle ère dans la gouvernance de l'action sanitaire mondiale.
- **S'attaquer** aux problèmes de respect insuffisant des normes de sécurité sanitaire mondiale et du manque de contrôle et de redevabilité concernant les fonds dépensés lors de situations d'urgence ou de crises.

- **S'engager** avec les autorités nationales responsables de la santé, des finances et les autres autorités, ainsi qu'avec le public en général, à investir dans les BCS.
- **Remédier** aux fonctions BCS insuffisamment assurées et mettre en place des systèmes qui renforcent la sécurité sanitaire, la préparation et la résilience.

5. Vaccination

La vaccination est liée à 14 des 17 ODD. Le [Programme pour la vaccination à l'horizon 2030](#) établit une vision et une stratégie mondiales ambitieuses pour les vaccins et la vaccination durant la décennie 2021-2030. Il repose sur un cadre conceptuel de sept priorités stratégiques dont l'objectif est de faire en sorte que la vaccination contribue pleinement à des SSP plus solides et à la réalisation de la CSU d'ici à 2030.

Malgré les connaissances dont nous disposons, la disponibilité des vaccins et le succès des programmes de vaccination élargis, des millions d'enfants et d'adultes meurent chaque année de maladies évitables par la vaccination. Le défi majeur pour la plupart des nations est maintenant de savoir comment réduire l'hostilité aux vaccins dans les populations émergentes complexes afin d'accroître le recours effectif à la vaccination et d'obtenir des fonds pour l'achat de vaccins. L'élaboration de systèmes de sensibilisation innovants, ainsi que l'engagement soutenu des gouvernements et le lobbying et le plaidoyer des parlementaires pour financer ces innovations, sont cruciaux. C'est maintenant qu'il faut agir, et cela requiert la participation de tous, partout.

LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES :

- **Soutenir** le provisionnement d'une ligne directe dans le budget de la santé pour la vaccination, les produits nécessaires pour administrer les vaccins et la formation des agents de santé au niveau communautaire pour la mise en œuvre de campagnes de vaccination. La vaccination, parce qu'elle peut être effectuée en même temps que d'autres interventions sanitaires, permet de mettre en commun les ressources, notamment pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement et l'achat de produits utiles pour d'autres services.
- **Déterminer** si les nouveaux vaccins qui entrent dans le calendrier vaccinal obligatoire recommandé par l'OMS sont nécessaires pour leurs populations respectives. Soutenir une législation qui mette l'accent sur l'intégration des vaccins dans d'autres services de santé essentiels afin de faire en sorte que les avantages des vaccins soient garantis tout au long de la vie. En effet, la tranche d'âge nécessitant une vaccination ne cesse de s'élargir même si les systèmes de santé actuels sont principalement axés sur la vaccination des enfants.

- **Mettre** en place un cadre juridique solide pour les soins préventifs et garantir des investissements nationaux suffisants pour des activités de recherche et développement pérennes afin que les vaccins soient disponibles, distribués équitablement et accessibles financièrement.
- **Établir** une source de revenus large et diversifiée avec la capacité financière de lever des fonds suffisants, en ayant conscience du fossé entre ce que l'aide internationale fournit et ce que les budgets nationaux peuvent offrir. Lors de la détermination du financement national destiné à la vaccination, il convient de comprendre que l'objectif est non seulement de prévenir les maladies infectieuses, mais aussi de garantir la protection financière des populations pauvres et vulnérables.

6. SDSR et SRMNIA-N+FP

Chaque année, le décès de 293 000 femmes dans le monde dû à des causes maternelles évitables est une source de honte pour la communauté mondiale et constitue la preuve la plus extrême de la violation des droits des femmes et des enfants. Deux régions, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, concentrent 86 % des décès maternels dans le monde. L'Afrique subsaharienne est la région où la mortalité maternelle est la plus élevée, avec une moyenne de 200 000 décès par an. Cette situation est inacceptable et évitable ; en effet, le recours à la contraception peut réduire considérablement les risques liés à la grossesse. Alors que la CSU mobilise de plus en plus l'attention mondiale, une occasion unique se présente de veiller à ce que les efforts dans le domaine de la CSU incluent des interventions en matière de santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR) fondées sur des données probantes et sur les principes des droits humains. La santé et les droits sexuels et reproductifs sont au cœur de la stratégie de la CSU et sont essentiels à la réalisation des ODD.

Pour répondre efficacement aux besoins des personnes en matière de SDSR, nous devons adopter une approche globale. Pour répondre aux besoins en matière de SDSR et de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile, et de l'adolescent et aux questions connexes de nutrition et de planning familial (SRMNIA-N+FP), les systèmes de santé et les systèmes politiques ont besoin de structures garantissant un continuum de soins et la protection des droits qui fonctionnent efficacement pour répondre aux besoins des populations. L'intégration et une meilleure coordination SDSR et SRMNIA-N+FP dans les interventions et les programmes sanitaires et politiques jouent un rôle important dans l'amélioration de la santé et du bien-être de tous. La réalisation des objectifs dans ces deux domaines nécessite de veiller à ce que les citoyens soient libres de disposer de leur corps comme ils l'entendent et de faire leurs propres choix sans aucune forme de discrimination, de stigmatisation, de violence ou de coercition. Un autre élément crucial est la mise en place de systèmes de santé résilients qui permettent le transfert de tâches vers différents établissements et cadres communautaires dans l'optique de dispenser des soins et des services de santé de qualité.

Les parlementaires doivent veiller à ce que trois principes transversaux soient intégrés aux interventions essentielles en matière de santé et droits sexuels et reproductifs : l'accès équitable, la qualité des soins et la redevabilité. Ces principes sont essentiels pour parvenir à une approche globale dans ce domaine et pour faire progresser à la fois les aspects portant sur ce domaine dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les réformes des systèmes de santé.

LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES :

- **Encourager** l'affectation budgétaire et les investissements pour accélérer la réalisation des engagements internationaux et régionaux en matière de SDRS, de SRMNIA-N+FP – notamment l'augmentation des fonds nationaux consacrés à l'achat de produits contraceptifs (en moyenne 10 % par an) – afin de tenir les promesses mondiales et régionales, notamment celle de la [Conférence internationale sur la population et le développement](#) (CIPD) et du partenariat [Family Planning 2030](#) (FP2030).
- **Veiller** à ce que les efforts visant à réaliser la CSU soient ancrés dans les principes d'équité, d'égalité, de justice sociale et de droit à la santé pour tous. La santé et les droits sexuels et reproductifs sont un élément essentiel de la CSU et font partie intégrante du droit à la santé pour tous.
- **Utiliser** des éléments probants et des données dans la prise de décision. Le FNUAP, l'EPF, le Partenariat de Ouagadougou, le partenariat FP2030 et d'autres partenaires ont produit un certain nombre de tableaux de bord nationaux qui donnent un aperçu des progrès réalisés par différents pays et des domaines à améliorer pour réaliser le programme d'action de la CIPD25.

7. Égalité des genres

Des millions de filles et de femmes sont aujourd'hui « invisibles », ce qui les empêche de participer pleinement à la vie de leur communauté et limite leur accès aux droits et aux opportunités. Leur invisibilité est aggravée par des données incomplètes, manquantes ou sous-utilisées sur les obstacles auxquels elles font face, sur leur potentiel à transformer la société et sur les moyens efficaces d'améliorer leur bien-être. Les défis auxquels les femmes et les filles sont confrontées sont intersectoriels, complexes et systémiques, et sont plus fortement ressentis au bas de la pyramide socio-économique. Les filles privées d'opportunités dans le foyer familial sont vulnérables dans leurs communautés et marginalisées dans la société.

Si l'intégration et l'inclusion sociales jouent un rôle essentiel dans l'accélération des progrès en matière d'égalité des genres, des obstacles profondément enracinés empêchent généralement les plus pauvres et les défavorisés de participer et d'accéder aux opportunités de croissance économique

et d'indépendance financière. La déresponsabilisation et l'exclusion des populations marginalisées et mal desservies, notamment les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées, limitent leur capacité à participer à la prise de décision et à influencer sur les processus politiques à tous les niveaux. Il est important que les parlementaires reconnaissent et dénoncent toute disposition ou pratique politique et législative qui condamne les populations vulnérables à mener une existence misérable en raison de leur classe sociale, de leur handicap, de leur pays, de leur appartenance religieuse, de leur origine ethnique ou de leur sexe. Parmi les 17 objectifs des ODD, les objectifs 3, 5, 10 et 16 apparaissent comme essentiels à la réalisation de l'égalité des genres, tant au sein de la population qu'au niveau du Parlement. Le rôle des parlementaires est le plus clairement défini dans l'objectif 16, qui vise à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES :

- **Mettre** en place des « institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux » et faire en sorte que le « dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ». Dans certains pays, cela s'est traduit par un système de quotas en vertu duquel un certain pourcentage de sièges au parlement est réservé aux femmes. Exiger des données factuelles et utiliser les statistiques sexospécifiques pour combler les écarts, conformément aux dispositions adoptées par le Programme d'action de Beijing de 1995, les déclarations politiques de la Commission de la condition de la femme et le Sommet sur le développement durable de 2015.
- **Promouvoir** l'intégration sociale en encourageant des sociétés stables, sûres et justes, fondées sur le respect et la défense de tous les droits de l'homme ainsi que sur la non-discrimination, la tolérance, le respect de la diversité, l'égalité des chances, la solidarité, la sécurité et la participation de tous, y compris des groupes et des individus défavorisés et vulnérables, conformément aux dispositions du Sommet mondial sur le développement social et aux conclusions de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies.
- **Participer** activement aux commissions, réseaux et groupes parlementaires, qui ont permis de manière très efficace d'élaborer des lois sur l'égalité des genres et de veiller à ce que les textes législatifs ne soient pas discriminatoires.
- **Établir** des relations de collaboration, tant au niveau des commissions parlementaires qu'en dehors des institutions, dans les milieux universitaires, les entreprises et au sein de la société civile, par exemple. Une perspective axée sur le genre dans la législation peut aider les parlementaires à prendre conscience de la nécessité qu'il y a à différencier les approches dans le cadre de l'établissement des priorités, du réexamen de la législation et de la budgétisation. Ce n'est que de cette manière que des mesures législatives significatives pourront être prises pour éliminer la violence sexiste, renforcer l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs tout au long de la vie, faire progresser l'accès des filles à l'éducation et accroître la participation des femmes aux postes de responsabilité et de décision.

- **Mettre en place** des mécanismes de redevabilité garantissant que des éléments probants et des données ventilées par sexe, âge et handicap soient accessibles au public. Cela permettra de déterminer qui est desservi et qui est laissé de côté et comment réaliser au mieux l'égalité des genres sur une large échelle.

8. VIH et sida

Les statistiques de l'ONUSIDA indiquent qu'environ 38 millions de personnes vivaient avec le VIH dans le monde en 2019. Près de 26 millions de personnes avaient accès à une thérapie antirétrovirale fin juin 2020, et 7,1 millions de personnes ne savaient pas qu'elles vivaient avec le VIH. Si les chiffres indiquent une baisse constante des nouvelles infections, la fin de cette épidémie est encore loin. La [déclaration politique sur le VIH et le sida de 2016](#) adoptée lors de la 70e session de l'Assemblée générale des Nations Unies a fixé comme objectif d'accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et d'œuvrer pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030. La déclaration reconnaît que le VIH et le sida représentent l'un des plus redoutables obstacles au développement, au progrès et à la stabilité de nos sociétés respectives et du monde en général.

Atteindre l'objectif fixé en 2030 exige une réponse exceptionnelle et globale à l'échelon mondial, qui tienne compte du fait que la propagation du VIH est souvent une cause et une conséquence de la pauvreté et des inégalités. Il est urgent de prendre des mesures exceptionnelles à tous les niveaux pour enrayer les effets dévastateurs qu'a cette épidémie, en particulier pour les femmes et les adolescentes. L'effet aggravant de la COVID-19 sur des populations déjà vulnérables exige des parlementaires qu'ils jouent un rôle moteur, préservent les engagements de financement, prennent des mesures de surveillance stratégique et soutiennent l'optimisation des outils et technologies numériques émergents pour contribuer à informer, éduquer, réformer et accélérer les progrès en matière de prévention, de traitement, de soins et de soutien en matière de VIH et de sida.

LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES :

- **Lancer et promouvoir** les réponses contre le VIH fondées sur des données probantes et les droits qui sont essentielles pour parvenir à l'accès de tous à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH. Avec les bons investissements, la réponse des parlements au VIH/sida pourrait faire de l'objectif « une génération libérée du VIH » une réalité. Des politiques fortes et un environnement politique favorable sont essentiels pour tirer parti de cette opportunité.
- **Soutenir** des cadres juridiques et politiques qui respectent, protègent et concrétisent les droits des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection et affectées par le virus tout au long de leur vie, dans tous les contextes pertinents. En outre, mettre en place une riposte nationale coordonnée contre le VIH/sida qui rejette la criminalisation et la discrimination des personnes vivant avec le VIH/sida.

- **Renforcer** la législation et le financement accordé aux instituts de recherche engagés dans la mise au point de traitements à action prolongée, de médicaments et de vaccins, ainsi que de nouveaux traitements pour lutter contre les souches résistantes aux médicaments. Cela implique l'examen, l'élaboration et la priorisation de nouvelles politiques et réglementations capables de révolutionner les interventions visant à améliorer l'accès au traitement antirétroviral, à la prophylaxie préexposition et à protéger les populations clés qui courent un risque élevé de contracter le VIH.
- **Renforcer** et **faciliter** le financement, l'efficacité et l'efficacité de la coopération nationale, multilatérale et multisectorielle, faire participer les personnes vivant avec le VIH, les populations clés, les femmes et les groupes de la société civile au processus politique, et veiller à ce que la riposte locale, régionale et mondiale au VIH soit pleinement inscrite dans une approche « Une santé » renforcée par une volonté politique audacieuse dans tous les domaines de la continuité des soins.
- Par le biais du rôle de surveillance des parlementaires et de leur obligation de redevabilité, **optimiser** les possibilités d'amener l'écosystème de la santé publique, les SSP et les autres systèmes à interagir de manière transparente afin d'améliorer l'accès à toute une gamme de services de santé publique en matière de prévention, de traitement, de soins, d'observance des traitements et d'accompagnement social.



9. Le droit à la science

Une des principales caractéristiques de la CSU est de promouvoir les avancées scientifiques et leur application afin qu'elles profitent à tous. Une science de qualité est un facteur déterminant pour des soins de santé de qualité. La science fournit les données probantes et les informations nécessaires à des soins de santé de qualité et les outils nécessaires pour dispenser les meilleurs services de santé possibles.

Le droit à la science reconnaît le rôle de la science dans le droit à la santé et par là même dans la promotion de la CSU. Il garantit également le droit de chacun à participer au progrès scientifique et à ses applications et à en bénéficier. Ce droit constitue une plateforme pour plaider en faveur d'une plus grande innovation dans les soins de santé et pour des initiatives visant à garantir l'accès équitable et juste aux soins de santé pour tous.

En outre, l'intégration du droit à la science dans la réalisation de la CSU fait progresser l'objectif de promotion d'une approche des soins de santé fondée sur les droits humains et sur les principes d'équité et de nécessité. Elle fournit également un cadre permettant de garantir que davantage de ressources seront allouées aux soins de santé.

LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES :

- **Soutenir** des lois et des programmes visant à supprimer les obstacles à l'accès aux avantages que peuvent procurer les progrès scientifiques en termes de soins de santé, à garantir que les avancées dans le domaine de la médecine et des soins de santé répondent aux normes scientifiques et éthiques les plus élevées, et à élargir les possibilités d'éducation dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques afin que le public soit de mieux en mieux informé sur sa santé et sur l'innovation dans le secteur des soins de santé.
- **Plaider** en faveur d'une augmentation des ressources humaines et financières allouées à l'innovation dans le secteur de la santé. Une approche de la science fondée sur les droits humains place les parlementaires dans une position privilégiée pour encadrer et mettre en œuvre des lois et des politiques qui font progresser les droits de chacun à la science.
- **Protéger** les groupes vulnérables et supprimer les obstacles et les limitations à la liberté de la recherche scientifique qui sont incompatibles avec l'article 15, paragraphe 4, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- **Réviser** la législation afin de garantir que les victimes de violations disposent de recours juridiques pour réparer les atteintes à leurs droits fondamentaux et que les personnes aient accès à l'éducation et aux compétences de base nécessaires à la compréhension et à l'application des connaissances scientifiques. Veiller à ce que l'enseignement scientifique soit, dans les établissements publics comme

dans les établissements privés, conforme aux meilleures connaissances scientifiques disponibles. Veiller à ce que dans l'affectation des ressources publiques, la priorité soit accordée à la recherche dans les domaines où le progrès scientifique est le plus nécessaire, à savoir la santé, l'alimentation et d'autres besoins fondamentaux liés aux droits économiques, sociaux et culturels et au bien-être de la population, s'agissant particulièrement des groupes vulnérables et marginalisés.

- **Adopter** des mécanismes visant à aligner les politiques et les programmes publics sur les données scientifiques que l'on s'accorde à considérer comme les meilleures disponibles, et veiller à ce que les professionnels de santé soient correctement formés à l'utilisation et à l'application des technologies et des médicaments modernes qui découlent du progrès scientifique.

10. Maladies non transmissibles et fracture numérique

La COVID-19 a mis en évidence la charge de morbidité que représentent les maladies non transmissibles (MNT) dans le monde, car les personnes souffrant d'une MNT courent un risque accru de tomber gravement malade s'ils sont infectés par le virus de la COVID-19. Les MNT sont en augmentation dans le monde en raison du vieillissement de la population mondiale, de l'urbanisation, des changements de mode de vie et de l'accès inéquitable aux soins de santé. L'épidémie de COVID-19 a gravement affecté la capacité des pays à faire face aux MNT et à les combattre, et a provoqué de grandes perturbations dans les services de santé. La protection des personnes présentant des facteurs de risque majeurs de MNT et la prise en compte de l'impact de la COVID-19 sur la santé mentale font partie intégrante de la riposte immédiate à la pandémie.

La cible ODD 3.4 vise à réduire d'un tiers la mortalité prématurée due à des MNT d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2015, et à promouvoir la santé mentale et le bien-être. De nombreux pays ont pris du retard dans la couverture effective des MNT par rapport à celle des maladies transmissibles et de la santé maternelle et infantile. Par définition, la CSU englobe les services de santé axés sur la prévention, la promotion, le traitement et la réadaptation, et la mobilisation de solutions numériques est particulièrement importante dans le cadre de ces interventions.

La fracture numérique reste un problème mondial, qui se manifeste à des degrés divers dans les différentes régions du monde. Alors que nos sociétés se numérisent de plus en plus, il est important de combler cette fracture au même rythme. La révolution numérique a eu un impact positif sur le secteur des soins de santé dans de nombreux domaines. Ces innovations doivent être renforcées de manière progressive pour permettre une coopération numérique mondiale inclusive, respectueuse, centrée sur l'individu, propice à l'épanouissement humain, transparente, collaborative, accessible, pérenne et harmonieuse. Des valeurs partagées deviennent encore plus importantes en période de changement rapide, d'informations limitées et d'imprévisibilité, comme en témoignent les discussions actuelles

sur la coopération liée à l'intelligence artificielle dans le domaine de la COVID-19. En offrant un accès financièrement abordable aux soins de santé numériques, les décideurs politiques veillent à ce que personne ne soit laissé de côté du fait de la révolution numérique et accélèrent la réalisation de la CSU.

LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES :

- **Veiller** à ce que les services de prévention, de promotion et de réadaptation fassent partie de l'ensemble essentiel de soins de santé primaires.
- **Plaider** en faveur du soutien et des soins aux personnes souffrant de troubles mentaux et protéger leurs droits fondamentaux et leur dignité lors de la concertation politique.
- En légiférant et en exerçant un contrôle sur la mutation numérique au niveau national, **veiller** à ce que les ressources consacrées aux infrastructures nécessaires à la numérisation soient allouées dans les budgets nationaux dans le cadre de la préparation à une coopération numérique mondiale inclusive.
- **Participer** au [Forum sur la gouvernance de l'Internet](#) (FGI) afin de s'appuyer sur les points forts existants, notamment une infrastructure et des procédures bien développées, l'adhésion des communautés de parties prenantes, l'excellente représentation des femmes dans les organes et les activités du FGI, et un réseau inclusif et participatif de citoyens du Net issus de toutes les régions du monde.
- **Adopter** des politiques spécifiques pour soutenir une inclusion numérique totale et l'égalité numérique pour les femmes et les autres groupes habituellement marginalisés. Ceci est particulièrement important dans les pays à faibles ressources où la pénétration du numérique reste faible. Les politiques devraient prévoir un développement ciblé des capacités pour renforcer la culture numérique des entrepreneurs et décideurs politiques femmes afin d'accroître la sensibilisation au numérique et la protection contre le harcèlement en ligne.
- **Encourager** les organisations internationales à se pencher sur les obstacles à l'inclusion numérique et à la représentation des femmes et des groupes marginalisés, puis à publier des lignes directrices ou des recommandations mondiales pour promouvoir des initiatives visant à lever ces obstacles.
- **Collaborer** avec le secteur des technologies afin de déployer des efforts plus soutenus et plus sérieux pour pallier la faible représentation des femmes dans ce secteur, notamment à des postes de responsabilité, et pour prendre en compte l'avis des femmes au moment de l'élaboration des conditions générales en ligne.
- **Sensibiliser** les décideurs politiques et le grand public aux changements que provoquent les technologies numériques. Définir des passerelles vers une meilleure coopération numérique en identifiant et en comblant les lacunes en matière de politique, de recherche et d'information et en recherchant des moyens d'améliorer la réflexion interdisciplinaire et l'action intersectorielle dans le domaine des technologies numériques.

YOUTH FRIENDLY Services Centre

Young
& Empowered
& Accountable
& Healthy

+ CLINIC
MONDAY - FRIDAY 8.00A.M. - 5.00P.M.
SATURDAY 8.00A.M. - 1.00P.M.
SERVICES OFFERED:

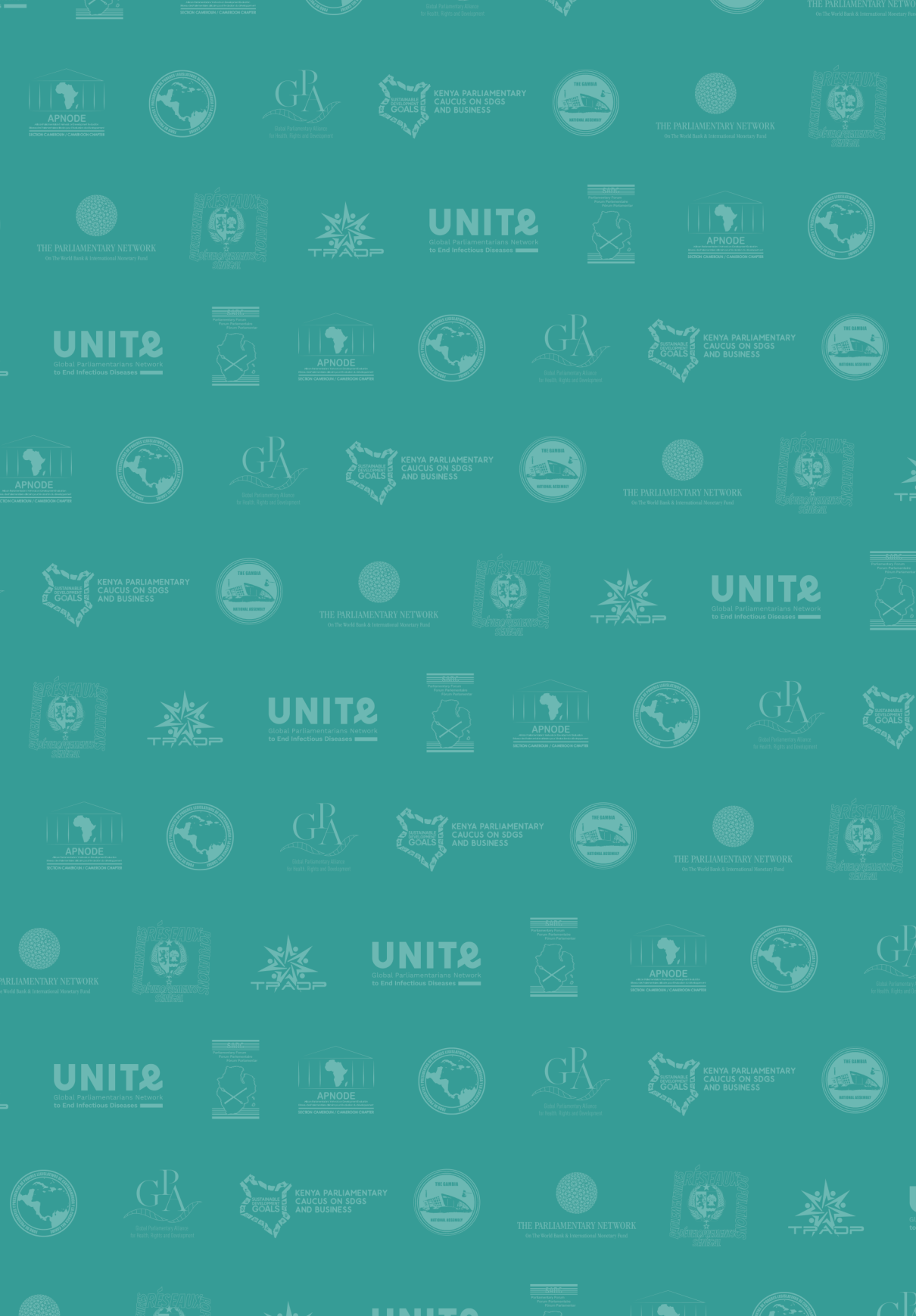
- STI Screening & Treatment
- Breast Cancer Screening
- Pregnancy Test
- Curatives | Referrals
- Family Planning
- Papsmear Test
- Antenatal Care
- Postnatal Care

LAWYER SANDESINA-LAWYER, BARRISTER PROSTATE
FAMILY PLANNING SERVICES
STI TREATMENT & PREVENTION
HIV/AIDS SERVICES

- I. [Réunion de haut niveau des Nations Unies 2019, cibles, engagements et mesures de suivi clés](#)
 - II. [L'État de l'engagement en faveur de la couverture sanitaire universelle, 2020](#)
 - III. [Tableau de bord des profils nationaux en lien avec l'état de l'engagement en faveur de la couverture sanitaire universelle](#)
- ## IIII. Ensemble de dix modules

Chaque module permet aux parlementaires de mieux comprendre les cadres spécifiques de la politique de santé et souligne le rôle que les parlementaires peuvent jouer pour accélérer les progrès dans les différents programmes de santé à travers la CSU.

- **Module 1:** Soins de santé primaires
- **Module 2:** Renforcement des systèmes de santé
- **Module 3:** Affectation budgétaire et redevabilité
- **Module 4:** Sécurité sanitaire mondiale
- **Module 5:** Vaccination
- **Module 6:** Santé et droits sexuels et reproductifs ; santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile, et de l'adolescent-nutrition et planning familial
- **Module 7:** Égalité des genres
- **Module 8:** VIH et sida
- **Module 9:** Droit à la science
- **Module 10:** MNT et fracture numérique





Un outil de renforcement des capacités lancé à l'initiative de parlementaires africains